



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION
16 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 22

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué par Monsieur Florent MARMAGNE, Maire sortant, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance spéciale « élections », sous la Présidence de Madame Petra STROINSKI, Doyenne d’âge.

Etalent présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Etalent absents représentés :

M. Christophe PORCHER a donné pouvoir à M. Olivier NUFFER.

Etait excusé :
NEANT.

Etait absent :
NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL N°041 032 018 / 2026 – 5.1
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election du Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant les résultats des élections municipales du 15/03/2026,

Considérant que les membres présents ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux le 20/03/2026,

En vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que la Doyenne d’âge, Madame Petra STROINSKI, a pris la Présidence et a procédé à l’enregistrement des candidatures à la fonction de Maire de :

- Monsieur Florent MARMAGNE.

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

3505 244M 2

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 041-214100323-20260320-041032018_2026-DE

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |

Monsieur Florent MARMAGNE obtient 23 voix.

DECLARE :

Monsieur Florent MARMAGNE, Maire, qui a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 20 mars 2026

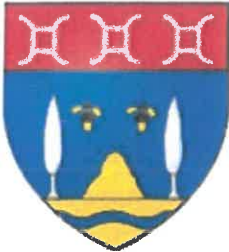
La Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

16 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE

16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026**

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué par Monsieur Florent MARMAGNE, Maire sortant, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance spéciale « élections », sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Etaient absents représentés :

M. Christophe PORCHER a donné pouvoir à M. Olivier NUFFER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL N°041 032 019 / 2026 – 5.2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Détermination du nombre d’adjoints au Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 à L.2122-12,
Vu la délibération n°041 032 018 / 2026 – 5.1 du 20 mars 2026 relative à l’élection du Maire,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

*Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d’adjoints appelés à y siéger,
Considérant que le nombre d’adjoints ne peut excéder 30 % de l’effectif légal du conseil municipal,*

Décide

Article unique : d’approuver la création de 06 postes d’adjoints au Maire de la Commune de Chailles.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 20 mars 2026

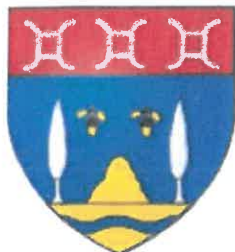
La Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU

Le Maire,



Florent MARMAGNE



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué par Monsieur Florent MARMAGNE, Maire sortant, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance spéciale « élections », sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Etaient absents représentés :

M. Christophe PORCHER a donné pouvoir à M. Olivier NUFFER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL N°041 032 020 / 2026 – 5.2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et suivants,
Vu la délibération n°041 032 019 / 2026 – 5.2 du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'adjoints au Maire,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire, conformément l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

2303 20AM E 3

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

23 MARS 2026

ID : 041-214100323-20260320-041032020_2026-DE

Considérant que le Maire a pris la présidence et a procédé à l'enregistrement des listes candidates :

Liste d'Olivier NUFFER

Valérie GAUDELAS
Patrick CHATENIER
Isabelle VIEVILLE
Eric COUSIN
Mathilde BIGOT

Chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |

La liste d'Olivier NUFFER obtient 23 voix.

DECLARE :

Monsieur Olivier NUFFER, 1^{er} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Madame Valérie GAUDELAS, 2^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

Monsieur Patrick CHATENIER, 3^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Madame Isabelle VIEVILLE, 4^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

Monsieur Eric COUSIN, 5^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Madame Mathilde BIGOT, 6^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

